



LYCEE SAINT JOSEPH  
26-30 route de Calais  
62280 SAINT MARTIN BOULOGNE  
☎ 03 21 99 06 99 - 📠 03 21 80 32 88

Madame, Monsieur, Chers Parents,

La campagne de bourse nationale de lycée, pour l'année 2018/2019, vient de commencer.

Les élèves concernés par cette campagne sont les élèves **NON BOURSIERS en 2017/2018.**

Si votre enfant se trouve dans ce cas et que vos ressources vous permettent de bénéficier de la bourse, une demande doit être déposée, quelle que soit l'orientation envisagée pour 2018/2019.

Vous trouverez, au dos de ce courrier, une notice d'information qui vous permettra de vérifier, grâce au simulateur, si vous pouvez obtenir une bourse pour votre enfant et d'en estimer son montant. Il est inutile de demander un dossier si vos ressources sont supérieures au barème.

Le service des bourses de l'Académie de Lille nous impose des dates strictes de retour de dossier, c'est pourquoi nous vous demandons de nous retourner le talon ci-dessous, **avant le 30 avril 2018, délai de rigueur.**

A réception et si vous le souhaitez nous vous transmettrons un dossier à nous retourner complété (la date maximum de retour de ce dossier vous sera indiquée au moment de l'envoi).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au **03.21.99.06.95** et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments cordiaux et dévoués.

Nathalie SERGENT  
Service Comptabilité

---

**TALON A COMPLETER ET A RETOURNER AVANT LE 30 AVRIL 2018**

**BOURSES NATIONALES DE LYCEE 2018/2019**

Madame, Monsieur, \_\_\_\_\_ (nom du responsable légal)

Parents de \_\_\_\_\_ (nom et prénom de l'élève)

en classe de \_\_\_\_\_

Ne souhaitent pas de dossier (ne sont pas éligibles suite au barème)

Souhaitent recevoir un dossier de bourses pour l'année 2018/2019

(merci de cocher votre choix)

**Date et Signature obligatoire des parents (ou responsables)**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Nous sommes là pour vous aider



## Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2018-2019

N°51593#06

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

### Notice d'information

#### ►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

#### ►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016. En cas de modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources, vos revenus de l'année 2017 peuvent être pris en compte
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2016 à ne pas dépasser	17 938 €	19 317 €	22 076 €	25 526 €	28 975 €	33 116 €	37 255 €	41 394 €

Un simulateur accessible depuis [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee) vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

#### ►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Vous pouvez obtenir un formulaire de demande de bourse nationale de lycée en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- une copie de votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016,
- les pièces justificatives correspondant éventuellement à votre situation particulière, dont vous trouverez la liste en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

**Vous remettez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.**

**Date limite nationale : 20 juin 2018**

#### POUR EN SAVOIR PLUS

#### ► Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant

ou consulter : [www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee) et utiliser le simulateur de bourse en ligne